



Refus de l'obligation alimentaire

Par **hostiou**, le **11/02/2010** à **10:21**

Bonjour,

j'aimerais savoir s'il est possible de refuser les frais d'obsèques le jour ou mon père décède celui ci n'ayant donner signe de vie depuis près de 20 ans .

Ma soeur et moi voulons nous prémunir avant son décès pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Je sais que nous pouvons refuser la succession mais j'ai un doute sur les obsèques.

Merci par avance!!!!!!

Cordialement